

Compte-rendu atelier « De l'idée à la concrétisation »

Participants :

- Guidoline : Simon & Romain
- La petite cyclote : Alexis
- Centre social Edith Bonnem : Audrey
- Sharebourg : Maxime
- MyCotentin : Paul
- Vélocité : Joël
- Vélisol : Thomas & Benjamin

Le démarrage des actions :

Le support vélo permet de démarrer avec peu de moyens, il y a un intérêt à démarrer des actions, même modestes pour :

- se tester
- se faire voir

Guidoline, comme Vélisol, ont démarré avec peu de choses.

Il est intéressant de multiplier les actions, à répondre à des sollicitations diverses pour se faire connaître, puis se rendre incontournable.

Vélisol a rapidement sollicité des fonds de la Politique de la ville pour financer un poste sur des ateliers mobiles et s'est appuyé sur des structures de proximité, ce qui a permis de profiter de leur implantation et de leur forte identification auprès des habitants, ainsi que de leurs moyens de communication.

Il est fondamental de faire ses preuves auprès des partenaires financiers pour gagner en crédibilité.

Sur Avranches et Saint-Lô, souhait de développer des lieux proposant des services, tels que l'auto-réparation. Les structures ne disposent pour l'instant que de peu de compétences mécaniques, il leur est souvent possible de poser un diagnostic sur les vélos à réparer, mais il y a une crainte que les utilisateurs se retourner contre eux après une réparation. Or, sur de l'aide à la réparation, cette crainte n'a pas lieu d'être, les usagers réparant eux-même leurs vélos avec l'appui de techniciens.

La récupération de vélos :

A Rouen, Guidoline est essentiellement alimentée en vélos par les déchetteries, les dons de particuliers et une ressourcerie (existence de données précises sur cette ressource). A la marge, ils ont également pu recevoir des vélos provenant de bailleurs, de la Poste, de la police municipale ou de magasins.

A Caen, les ressources en vélo de seconde main sont relativement les mêmes, avec des conventions progressivement établies avec les différents partenaires.

On observe parfois des divergences au niveau des partenaires potentiels sur la possibilité ou non de mettre en place la récupération des vélos. Au niveau des déchetteries, mettre en place un système de récupération des vélos destinés au rebut entraîne un changement de fonctionnement (ne plus mettre les vélos dans les bennes métal et les stocker dans un lieu un part), ce qui peut entraîner des réticences. Toutefois, à terme, cela peut faire baisser la quantité de déchets à traiter. Ainsi à Caen, l'habitude a été pris par les personnes de déposer leurs vélos inutilisés directement à la Maison du vélo, sans passer par les déchetteries.

Les adhésions :

Si les adhésions sont une source d'autofinancement non négligeable, on peut cependant observer des différences d'un site à l'autre. A Guidoline, l'adhésion est obligatoire pour utiliser l'atelier, tandis qu'à Vélisol, elle est obligatoire pour acheter un vélo d'occasion ou pour avoir accès au stock de pièces d'occasion (qui sont à prix libre pour les adhérents), mais pas pour utiliser l'atelier.

Sur Avranches, Vélocité réfléchit à la mise en place d'une adhésion annuelle ou sur une cotisation réduite à chaque passage pour les personnes ne souhaitant pas adhérer.

Le local :

L'asso V-Lô ne dispose pour l'instant que d'un garage de 7m², ne permettant pas d'accueillir de public, tandis que Vélocité dispose d'un local d'environ 30 m², mis à disposition par la mairie, ce qui témoigne d'un soutien de la municipalité.

L'asso souhaiterait dans un premier temps ouvrir ce local deux fois mois (le 1er et le 3è samedi de chaque mois), en attendant de pouvoir salarier une personne.

Les projets de Maison du Vélo :

On observe de nombreux projets en cours de développement (Saint-Lô, Avranches, Alençon, Vire, Louviers, Cherbourg...). Sur Rouen, où différentes associations sont déjà actives, un projet est également en cours, mais il y a des interrogations sur ce que ce terme englobe, sur les actions et services qui peuvent y être développées.

On peut développer des choses très différentes sous cette enseigne de Maison du Vélo. A titre d'exemple, les fonctionnements de celles de Bayeux et de Caen divergent fortement. Il n'y a donc pas de définition claire et arrêtée de ce qu'est une maison du vélo, de nombreuses choses peuvent y être englobées.

Ces structures peuvent avoir un intérêt dans la mutualisation des moyens, dans la création de synergies entre les différents acteurs impliqués dans le projet. Cela permet également une plus facile identification de la part des usagers potentiels.

Réflexion de certains sites pour savoir jusqu'où peut aller un tel projet et sur la possibilité de se structurer autour de l'économie sociale et solidaire et du réemploi. Ainsi, sur Cherbourg, le lien entre les structures qui se fédèrent dépasse le simple cadre du vélo.

De la même façon, sur Alençon, les deux associations représentées peuvent être intéressées par un projet de Maison du Vélo qui permettrait de promouvoir l'écomobilité par le vélo, avec deux entrées distinctes. Sur ce territoire, la collectivité est intéressée mais rien n'est officiellement lancé avec elle. Par contre, des financements ont d'ores et déjà été sollicités : Politique de la ville, CGET, Leader (avec une partie des fonds pour la vélo-école et une autre plus conséquente pour un projet ultérieur), Conseil départemental.

De plus, deux autres associations pourraient intégrer le projet : l'asso Court-circuit et une association prêtant des vélos à la population.

Dans tous les cas, il n'existe pas de modèle unique, il convient de s'adapter au contexte local, aux besoins du territoire et aux forces en présence.

On observe parfois une difficulté à intégrer les associations orientées vélo sportif, comme les clubs, ainsi qu'une certaine réticence d'associations à s'engager dans la démarche, craignant de ne pas disposer de suffisamment de moyens humains ou de perdre leur identité en se joignant à d'autres associations.

Il convient de rappeler que la création d'un lieu commun n'implique pas nécessairement de fusionner les associations impliquées ou de créer une structure unique. A Caen, la Maison du Vélo est un lieu accueillant un village associatif mais n'est pas constituée en tant qu'association propre.

Pour faire émerger de tels projets, il est important de s'appuyer sur des élus moteurs, ainsi que sur les techniciens des collectivités, qui restent généralement en poste plus longtemps que les équipes élues.

Le financement :

- Pouvoirs publics :
 - Il convient de défendre la mission de service public, voire d'intérêt général, des actions développées par nos associations.
 - Il est recommandé de solliciter des financements variés, même si c'est chronophage
 - Il y a tout intérêt à valoriser l'importance de la fréquentation du lieu par rapport au nombre de cyclistes sur le territoire
 - Le recours à des emplois aidés peut faciliter le développement du projet, mais il convient d'emblée de se projeter sur la fin des aides au terme de ces contrats, pour que cela ne mette pas en péril le projet

- Mécenat :
 - Importance du rescrit fiscal (procédure qui permet d'obtenir une analyse de l'administration fiscale sur les conséquences fiscales d'une situation donnée au regard d'un texte fiscal en vue d'apporter à l'association une meilleure sécurité juridique)
 - Il est parfois préférable de ne pas le demander car on peut par soi-même se considérer d'utilité publique (ce qui peut être contrôlé). Dès lors, l'association peut émettre des reçus.
 - Si une demande est refusée par l'administration fiscale, cela devient compliqué de faire réévaluer la situation